

**Annexe A-Critères d'évaluation technique et points relatifs.**

<b>Annexe A-Critères d'évaluation technique et points relatifs.</b>	Critères d'évaluation des services de conseil en études de marché.		
	<b>Critères techniques</b>	Description des sous-critères techniques.	Point maximum
	<b>Réponse globale</b>	Compréhension générale des termes de référence et exhaustivité de la réponse.	5
		Concordance globale entre les exigences des TDR et la proposition.	10
		<b>Total</b>	<b>15</b>
	<b>Méthodologie</b>	Actions à entreprendre par le cabinet	10
		Qualité de la proposition : Planification et programmation de la réalisation de l'étude de marché.  Un calendrier pour chaque livrable pendant l'exécution du contrat et un plan de déploiement du personnel.	15
		<b>Total</b>	<b>25</b>
	<b>Entreprise et personnel clé</b>	Capacité de l'entreprise :  • Eventail et étendue de l'expérience dans des contrats similaires.  • Capacité financière.	10
		Licences commerciales - Licence commerciale valide, certification de paiement/dédouanement des taxes.	5

	Références clients. Une liste de trois (3) clients dans des services similaires liés à la gestion de la chaîne d'approvisionnement	5
	Personnels clés affectés à cette étude de marché : nombre d'employés et leur expérience et qualifications pertinentes.	10
	<b>Total</b>	<b>30</b>
<b>Nombre maximum de points.</b>	<b>Grant Total.</b>	<b>70</b>
	<b>Points attribués pour l'évaluation financière</b>	<b>30</b>
<b>Points totaux.</b>		<b>100</b>
	Pondération pour la proposition technique.	70 points
	Pondération pour la proposition financière.	30 points
	<b>La note minimale pour la préqualification est fixée à 50 points sur 70, seuls les soumissionnaires dont l'offre technique a obtenu une technique 50 points sur 70 seront déclarés pré-qualifiés et considérés pour la suite du processus de sélection.</b>	<b>50</b>

**SEULES LES PROPOSITIONS TECHNIQUES QUI REÇOIVENT UN MINIMUM DE (50) POINTS SERONT ELIGIBLES A LA PROCHAINE ETAPE D'EVALUATION.**

**Veillez noter :**

a) Outre les critères ci-dessus, l'exhaustivité et la qualité des propositions ainsi que l'adéquation des institutions seront évaluées par rapport aux termes de référence spécifiques.

b) Les références de chaque soumissionnaire seront vérifiées et l'UNICEF prendra également en compte tous les dossiers disponibles concernant les missions précédentes avec l'organisation, le cas échéant.

c) Ce n'est qu'à ce stade que la proposition financière sera examinée. Le prix/coût de chacune des propositions techniquement conformes sera examiné selon la même méthodologie. Les soumissionnaires doivent s'assurer que toutes les informations sur les prix sont fournies conformément à la proposition financière.

d) La sélection de la proposition la plus favorisée sera basée sur sa valeur globale pour l'UNICEF, en tenant compte à la fois du mérite technique intégrant les critères de genre, d'équité, d'inclusion, **la capacité et détermination du partenaire à prévenir l'exploitation, les abus et harcèlements sexuels au sein de sa structure** et du prix.